



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **20 juillet 2017**

Délibération n° 2017-1994

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Collèges publics - Dénomination des futurs collèges de Lyon 8ème et Villeurbanne - Attribution de logement de fonction pour le personnel de l'Etat**

service : **Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation**

**Rapporteur : Monsieur le Conseiller Desbos**

**Président : Monsieur David Kimelfeld**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 07 juillet 2017

Secrétaire élu : Monsieur Alexandre Vincendet

Affiché le : lundi 24 juillet 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, M. Artigny, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Bousson, Bravo, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Llung, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Kabalo), Da Passano (pouvoir à M. Barral), Crimier (pouvoir à Mme Bouzerda), Philip (pouvoir à Mme Picot), Rousseau (pouvoir à Mme Vullien), Pouzol (pouvoir à M. Suchet), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Gandolfi), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Balas (pouvoir à M. Guillard), M. Barret (pouvoir à M. Rantonnet), Mme Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Blache (pouvoir à Mme Nachury), Blachier (pouvoir à Mme Varenne), Boumertit (pouvoir à Mme Burricand), Brolquier (pouvoir à M. Geourjon), Mme Burillon (pouvoir à M. Brumm), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à M. Petit), David (pouvoir à M. Jeandin), Mme de Lavernée (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), MM. Fenech (pouvoir à Mme Sarselli), Fromain (pouvoir à M. Gascon), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Diamantidis), M. Passi, Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Reveyrand (pouvoir à M. Devinaz), Servien (pouvoir à M. Vaganay), M. Sturla (pouvoir à M. Butin), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot, Casola, Genin, Rudigoz.

**Conseil du 20 juillet 2017****Délibération n° 2017-1994**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Collèges publics - Dénomination des futurs collèges de Lyon 8ème et Villeurbanne - Attribution de logement de fonction pour le personnel de l'Etat**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 7 juillet 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En application de l'article L 421-24 du code de l'éducation, la dénomination des collèges publics incombe à la Métropole de Lyon, qui doit en délibérer après avoir recueilli l'avis du Maire de la Commune d'implantation.

A la prochaine rentrée scolaire, 2 nouveaux collèges vont ouvrir leurs portes :

- l'un à Lyon 8° situé au 19, rue Cazeneuve,
- l'autre à Villeurbanne, situé au 15, rue des Jardins.

Il est proposé d'attribuer à ces nouveaux établissements les noms suivants :

- pour le collège à Lyon 8° : Alice Guy (1873/1968), première réalisatrice de l'histoire du cinéma,
- pour le collège à Villeurbanne : Simone Lagrange (1930/2016), figure héroïque locale de la résistance et de la déportation.

Les Maires des Communes respectives ont donné un avis favorable pour ces dénominations.

Par ailleurs, selon les dispositions des articles R 216-4 et suivants du code de l'éducation, la Métropole accorde, sous certaines conditions, des concessions de logement pour nécessité absolue de service aux personnels de l'État dans les établissements publics locaux d'enseignement appartenant aux catégories suivantes : personnel de direction, d'administration, de gestion, d'éducation et de santé.

Cela concerne :

- pour le collège Simone Lagrange à Villeurbanne : 2 logements pour le chef d'établissement et le gestionnaire,
- pour le collège Alice Guy à Lyon 8° où il n'y a pas de logement de fonction : 2 logements au collège Henri Longchambon à Lyon 8° pour le chef d'établissement et le gestionnaire ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

**DELIBERE**

**1° - Dénomme** le collège à Lyon 8°, situé au 19, rue Cazeneuve, collège Alice Guy et le collège à Villeurbanne, situé au 15, rue des Jardins, collège Simone Lagrange.

**2° - Approuve :**

a) - l'attribution des concessions de logements par nécessité absolue de service selon la répartition figurant ci-dessus,

b) - le modèle d'arrêté de concession ci-joint.

**3° - Autorise** monsieur le Président à signer les arrêtés de concession de logement et tous les actes administratifs qui en découleront.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 24 juillet 2017.**